### LOCATION A COURT TERME ILLÉGALE DE LOGEMENTS À DES FINS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

(Airbnb ou autres plateformes)

### **COMMENT PORTER PLAINTE**

# Comment s'assurer du caractère illégal d'une location

- 1) Il ne doit pas s'agir de la résidence principale d'un occupant louée occasionellement.
- 2) Dans le cas d'un logement loué par un locataire, celui-ci doit détenir l'autorisation du propriétaire.
- 3) Si vous retrouvez l'annonce du logement loué sur une plateforme de location : le numéro d'enregistrement de l'établissement émis par la CITQ doit être indiqué.

## Signaler une résidence de tourisme illégale auprès de Revenu Québec

**EN LIGNE:** https://www.revenuquebec.ca/fr/services-enligne/formulaires-et-publications/details-courant/lm-6/

PAR TÉLÉPHONE: 1 855 208-1131

PAR LA POSTE: C. P. 3000, SUCCURSALE PLACE-DESJARDINS

SECTEUR OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC), H5B 1A4

#### SIGNALER UNE RÉSIDENCE DE TOURISME ILLÉGALE AUPRÈS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

**PAR TÉLÉPHONE:** 

311

NOUS VOUS INVITONS ÉGALEMENT À CONTACTER LE COMITÉ LOGEMENT, QUI COMPILE LES SIGNALEMENTS ET FAIT DES SUIVIS



1710, RUE BEAUDRY, LOCAL 2.6, MONTRÉAL, H2L 3E7 TÉL.: 514.521.5992 INFO@CLVM.ORG - WWW.CLVM.ORG

### NUISANCES ASSOCIÉES À L'EXPLOITATION D'UNE RÉSIDENCE DE TOURISME

(Airbnb ou autres plateformes)

#### **COMMENT PORTER PLAINTE**

Les résidences de tourisme génèrent parfois des nuisances pour le voisinage, telles que du bruit excessif, de l'incivilité, des troubles de voisinage, de sécurité ou des problèmes de gestion de déchets.

Lorsque vous êtes confrontés à de tels problèmes, vous pouvez porter plainte auprès du:

SERVICE TÉLÉPHONIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL:

311

En ce qui concerne plus spécifiquement les problèmes de bruit, d'incivilité, de troubles de voisinage ou de sécurité, vous pouvez également porter plainte auprès du :

Service de police de la ville de Montréal (SPVM) :

911



1710, RUE BEAUDRY, LOCAL 2.6, MONTRÉAL, H2L 3E7 TÉL.: 514.521.5992 INFO@CLVM.ORG - WWW.CLVM.ORG